

## **Lire, lier – Lagrasse, rendez-vous de l'été – août 2020**

<https://www.lamaisondubanquet.fr/le-banquet-du-livre-dete-2020/>

### **La nuit du 4 août 1789**

Patrick Boucheron – Yann Potin – Mélanie Traversier - 73 minutes

<https://www.youtube.com/watch?v=Gxjykh94lw>

« La nuit du 4 août 1789, c'est d'abord un concours d'éloquence, une guerre de mots qui entend conjurer la guerre civile bien réelle qui dévaste le royaume ».

« La « féodalité » est née dans la nuit du 4 août par son abolition ».

à partir de la 63<sup>e</sup> minute, **un extrait à vérifier en écoutant l'audio**

PB - Où peut-on lire le récit de la nuit du 4 août ?

Qu'est ce qui nous relie à la nuit du 4 août ?

Yann Potin - La nuit du 4 août c'est la mémoire d'une nation universelle, une nation qui se prétend univers. C'est bien sûr un acte décisif au cours d'un processus révolutionnaire qui se pense très tôt comme un mouvement astronomique, **une « révolution »** au sens géométrique du terme. Il y a eu beaucoup de journées révolutionnaires mais seulement quelques rares nuits dans cet « évangile de la modernité » pour reprendre une autre expression de Michelet.

On vient de le voir avec lui la nuit s'achève par la proclamation de Louis XVI comme restaurateur des libertés françaises mais aussi comme un acte politique de mémoire peut-être même un des premiers actes politiques de commémoration officielle. A 2 heures du matin, on décide de frapper une médaille en souvenir de la nuit du 4 août 1789. **La nuit du 4 août s'est inventée comme lieu de mémoire** à 2h05 ou à 2h10 et pour compléter évidemment la mémoire des hommes le Te Deum. Comme le rappelait Marat, le 4 août est un point de bascule.

Je n'oublie pas qu'il faut que je réponde à la question : d'où la lire cette nuit ?

*Les sous-titres de Youtube, en texte brut :*

*que la nuit lui va si bien et pourtant oui lire et relire le 4 août fait d'abord admettre que c'est proprement un événement illisible ou plutôt un événement de parole à entendre comme nous venons de le faire illisible tout simplement car non écrits ou plutôt uniquement réécrit a posteriori une réécriture fondamentale fondatrice car en effet ce procès verbal imprimés dont je vous parle de 42 pages il est anonyme comme je voulais annoncé les noms ils sont masqués et surtout il ne contient pas tous les débats celui que nous lisons en revanche aujourd'hui et qui nous sert de source dont les archives parlementaires*

La révolution change d'orbite. La nuit du 4 août la fait sortir du corps ordinaire de la révolte, de la fronde d'Ancien Régime parce qu'elle est une révolution de l'imaginaire et des mots. Et c'est pour ça

*que la nuit lui va si bien. Lire et relire le 4 août c'est d'abord admettre que c'est proprement un événement illisible ou plutôt un événement de paroles à entendre comme nous venons de le faire. illisible tout simplement car non écrit ou plutôt uniquement réécrit a posteriori. C'est une réécriture fondamentale, fondatrice car en effet ce procès verbal imprimé (42 pages) dont je vous parle, il est anonyme comme je vous l'ai annoncé. Les noms y sont masqués et surtout il ne contient pas tous les débats. Celui que nous lisons en revanche aujourd'hui et qui nous sert de source vient des « archives parlementaires ».*

Cette collection imprimée est désormais en ligne vous la trouverez sur le site Persée du CNRS. Cette collection des archives parlementaires imprimées sous le Second Empire puis poursuivie jusqu'à nos jours par l'IHRF (institut d'histoire de la révolution française) est une édition à peine critique du « Moniteur

universel », mais le journal n'a été créé qu'en novembre 1789. La séance du 4 août est une républication a posteriori. Je l'ai dit Le Moniteur fête en 1795 les six ans de la nuit du 4 août. Donc nous vous parlons depuis tout à l'heure d'un texte ou d'une série de textes qui dont personne ne peut savoir qui exactement les a écrits ; nous n'aurons pas les titres, nous n'en avons pas les actes officiels. Le récit de cette séance du 4 août telle qu'on la lit dans les archives parlementaires date donc de l'après Thermidor, d'après la chute de Robespierre, d'après la fin de l'espoir révolutionnaire. **C'est un document rétroactif fictionnalisé comme un coup de théâtre.**

Aux Archives nationales, par exemple, il n'y a pas d'archives de la séance du 4 août. C'est une lacune. Dans les cartons, il y a deux feuilles de papier qui indiquent peut-être que les débats se sont poursuivis. Au point d'acmé, donc, pas de documents, pas d'acte authentique mais un récit, une mise en scène sous la forme de discours donc un pur événement performatif et rétroactif qui nous tient lieu de lieu fondateur. Rappelez-vous tout à l'heure d'Armand Gaston Camus, vous savez ce juriste, ce secrétaire de la séance du jeu de paume qui rêvait d'archives de l'assemblée. Nous l'avions évoqué à la faveur d'un autre banquet, il y a neuf ans, à propos du Serment du Jeu de Paume pour évoquer justement l'universel singulier. Ce Camus réclame donc des traces, des preuves, des actes de l'assemblée mais nous ne l'avons pas dit encore puisque nous aussi nous ménageons nos coups de théâtre.

Il y a eu une nuit du 4 août. Il y a eu aussi un matin et une veille de la nuit. C'est à dire un matin, car au matin du 4 août Armand Gaston Camus obtient in extremis le principe de la création d'un archiviste de l'assemblée. Il est d'ailleurs nommé temporairement à cette charge mais il ne sera effectivement élu archiviste de la nation que le 14 août donc le jour même où l'idée d'archives nationales s'impose. La nuit du 4 août va la contredire irrémédiablement. Hasard, nécessité, Camus fonde par la suite les archives nationales à partir des pièces justificatives du procès-verbal, justement celles qui manquent pour la nuit du 4 août. Il va conquérir ce domaine pour les députés puis pour l'ensemble des citoyens jusqu'à sa mort en 1804. Alors ce matin du 4 août, arrivé trop tard ? ou trop tôt ? Étrange chassé-croisé non, entre la naissance de l'archive et la lacune des cartons. Ce chassé-croisé il reste à démêler, il nous intrigue. Il est précisément ce chassé-croisé entre « Lire et Lier ».

*vers la 68<sup>e</sup> mn*

**Lire et relire le 4 août c'est donc raconter au moins deux histoires**, une histoire qui pourrait ne pas avoir eu lieu sans lui, mais c'est aussi une histoire une scène - vous l'avez compris - dont on ne sait pas exactement comment elle a eu lieu ou plutôt une scène qui joue à nous faire croire que toute révolution se termine ou peut se terminer et quand elle se termine c'est par l'établissement d'un lien nouveau sur la base d'une abolition de liens anciens.

Car en effet, oui **dès le 6 août, il n'y a plus d'incendies, les châteaux ne brûlent plus, la paix sociale est gagnée.** Donc l'espèce de magie, qu'elle soit bretonne ou qu'elle soit aristocratique ou les deux à la fois a marché. Elle a fonctionné. Obtenir le rétablissement de l'ordre public mais à quel prix ? Celui de donner corps à un imaginaire d'égalité. Ce rêve d'égalité, nous en sommes les héritiers et les héritières. Il va mettre trois ans à s'accomplir et dans la douleur, avec des mois et des mois de procédures, d'arrêtés. Parisot le disait très bien : rien ne changera sur le champ. Les moissons pourront rentrer en août 1789 et il faut attendre le contexte du gouvernement d'exception, du gouvernement révolutionnaires de 1793, pour voir enfin passé le principe d'abolition de privilèges et de droits SANS rachat.

Donc oui **n'en déplaise à François Furet le 4 août 1789 la Révolution Française n'est pas terminée. Elle commence.** Car lire le 4 août, c'est comprendre ce qui nous lie à lui ou plutôt à elle.

La Révolution que l'on nous relisons aussi avec Jean Claude Milner et avec tous ceux qui pensent cette nuit documentaire car sans cette nuit documentaire pourrait-on encore rêver et envoûter la possibilité d'un espoir politique, d'un changement à venir par-delà l'effondrement ?

Merci

**« L'abolition des droits féodaux en France »**

Jean-Jacques Clere,

*Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* 94-95 | 2005

<http://journals.openedition.org/chrhc/1227>